

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

NOR : SSAP2108720A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-11, R. 6311-5, D. 6311-17 et D. 6311-23 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 modifié relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 30 décembre 2014 susvisé est ainsi modifié :

1° L'article 7 est ainsi modifié :

a) Au second alinéa, le mot : « neuf » est remplacé par le mot : « dix » ;

b) Au onzième alinéa, le « point » est remplacé par un « point-virgule » ;

c) Après le onzième alinéa, il est inséré un douzième alinéa ainsi rédigé :

« – quatorze heures pour le module soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle. » ;

2° Après l'annexe 11, est insérée l'annexe 12 figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J. SALOMON

ANNEXE

« ANNEXE 12

« ATTESTATION DE FORMATION SPÉCIALISÉE AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE EN SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

Module : Soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle.

Objectif général : Renforcer les soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle.

Publics cibles : Professionnels de santé des établissements de santé, chargés de renforcer les capacités de prise en charge des patients en soins critiques.

Prérequis : Module "urgences collectives et situation sanitaire exceptionnelle" de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 1 ou 2. Le suivi du programme de formation en ligne pour la prise en charge d'un patient requérant des soins critiques constitue un préalable à la formation présentielle.

Durée de la formation : 14 heures.

Objectifs pédagogiques généraux :

- Connaître l'environnement du patient en réanimation :
 - éléments à vérifier à la prise de poste ;
 - installation du patient et son monitoring ;
 - préparation du matériel d'intubation et séquence d'intubation du patient. Connaître le matériel d'intubation difficile ;

- prise en charge du patient trachéotomisé ;
- préparation du matériel et mise en œuvre de la pose des cathéters centraux ;
- connaître les risques liés à ces techniques et dispositifs médicaux.
- Mettre en œuvre les précautions d'hygiène en soins critiques notamment dans le contexte de la covid-19 :
 - précautions d'hygiène standards et complémentaires dans le cadre de la prise en charge des patients présentant un covid-19 ou une autre maladie infectieuse transmissible en réanimation selon les recommandations de l'équipe opérationnelle d'hygiène ;
 - principes de l'équipement de protection individuel (EPI) et de son utilisation ;
 - procédures de traitement du matériel et des déchets dans le box et hors du box de réanimation ;
 - modalités d'acheminement des prélèvements respiratoires (aspirations et frottis).
- Savoir mettre en œuvre les dispositifs d'oxygénation non invasifs :
 - installer le patient sous dispositif d'oxygénation ;
 - surveiller le patient : constantes cliniques et paracliniques ;
 - mettre en place un dispositif de ventilation non invasive (VNI), une oxygénation haut débit.
- Savoir mettre en œuvre la ventilation mécanique invasive :
 - connaître les différents modes de ventilation (VAC, VSAI) ;
 - surveiller le patient ventilé : constantes cliniques et paracliniques ;
 - reconnaître les alarmes critiques.
- Connaître les principes et les modalités de la sédation et la curarisation :
 - identifier et administrer les sédatifs et les curares pour l'induction et l'entretien de l'anesthésie ;
 - connaître les indications et les effets secondaires des hypnotiques et des morphiniques ;
 - surveiller le patient sédaté et curarisé.
- Surveiller l'état hémodynamique du patient et mettre en œuvre les thérapeutiques adaptées :
 - savoir administrer les solutés de remplissage et les catécholamines ;
 - connaître les indications et les effets secondaires de ces traitements ;
 - assurer la gestion des lignes de perfusion avec catécholamines et des têtes de pression.
- Connaître les spécificités des infections en réanimation :
 - savoir réaliser les prélèvements des voies aériennes chez un patient intubé ou trachéotomisé ;
 - connaître les portes d'entrée infectieuse (prévention des pneumonies acquises sous ventilation) ;
 - spécificité des pansements.
- Connaître le syndrome de détresse respiratoire aigu (SDRA) :
 - principes de prise en charge ;
 - mise en œuvre du décubitus ventral d'un patient intubé ou trachéotomisé et conditionné avec cathéter veineux central et artériel.
- Connaître les urgences vitales en réanimation :
 - arrêt cardiaque ;
 - choc septique.
- Savoir prendre en charge un patient en fin de vie :
 - connaître les possibilités d'aide des proches d'un patient en fin de vie en réanimation ;
 - accompagner un patient en fin de vie et de sa famille au cours d'une hospitalisation en USI ou en réanimation ;
 - connaître les procédures de l'établissement qui encadrent les décès des patients covid.
- Objectifs pédagogiques transversaux :
 - connaître les spécificités de la communication en soins critiques : modalités de la communication avec un patient et ses proches en situation aigue ;
 - accueillir la famille ;
 - accompagner un patient et sa famille au cours d'une hospitalisation.

L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

L'enseignement du module doit être réalisé dans la mesure du possible, dans des locaux adaptés, au mieux *in situ* en réanimation.

Modèle d'attestation :



MINISTÈRE CHARGE DE LA SANTÉ

**ATTESTATION SPÉCIALISÉE DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE
EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES**

MODULE : SOINS CRITIQUES EN SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE.

Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

L'attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situations sanitaires exceptionnelles – module : Soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle est délivrée à :

M _____ , **à** _____
Né(e) le _____ , *FAIT A* _____ , *LE* _____

Structure ayant assurée la formation :

Nom du formateur :

Le responsable médical de la structure d'enseignement (tampon et signature)

N° _____